

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni le Jeudi 14 décembre 2023 à 18h00, en séance publique à la Salle des Fêtes d'Ugine, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

**Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 37**

**Nombre de délégués présents :**

57 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

56 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

**Nombre de membres représentés :**

10 délégués représentés (*jusqu'à la délibération n°55*)

11 délégués représentés (*à partir de la délibération n°56*)

**Délégués titulaires présents :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOUJ AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Frédéric	BURNIER FRAMBORET
ALBERTVILLE	Lysiane	CHATEL
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Jean-François	DURAND
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Philippe	PERRIER
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Dominique	RUAZ
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CESARCHES	Hervé	MURAZ DULAURIER
CEVINS	Philippe	BRANCHE

COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON
FRONTENEX	Claude	DURAY
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Jean-Marc	DESCAMPS
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRESY SUR ISERE	François	GAUDIN
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MERCURY	Alain	ZOCCOLO
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT NICOLAS LA CHAPELLE	Ghislaine	JOLY
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
TOURS EN SAVOIE	Yann	MANDRET ( <i>jusqu'à la délibération n° 55</i> )
UGINE	Sophie	BIBAL
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Emmanuel	LOMBARD
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ
VILLARD SUR DORON	Emmanuel	HUGUET

**Délégué suppléant présent :**

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
HAUTELUCE	Manuel	MOLLARD

**Délégués représentés :**

Yves BRECHE	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François DURAND
Karine MARTINATO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Davy COUREAU
Pascale MASOERO	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Frédéric BUNRIER FRAMBORET
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jacqueline ROUX
Claudie TERNOY LEGER	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Laurent GRAZIANO
Joëlle BANDIERA	LA BATHIE	Ayant donné pouvoir à Olivier JEZEQUEL
Séverine VIBERT	BEAUFORT SUR DORON	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Michel JOLY	FLUMET	Ayant donné pouvoir à Ghislaine JOLY
Véronique AVRILLIER	ST PAUL SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Raphaël THEVENON
Mustapha HADDOU	UGINE	Ayant donné pouvoir à Michel CHEVALLIER
Yann MANDRET	TOURS EN SAVOIE	Ayant donné pouvoir à Jean-Claude SIBUET-BECQUET (à partir de la délibération n° 56)

Fatiha BRIKOU AMAL est la Secrétaire de séance.

**Objet : Valorisation des déchets – Tarifs des déchetteries, de l'Eco-parc de Venthon et du Quai de transfert à Venthon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

*Rapporteur : M. le Président*

Il est proposé de fixer les tarifs relatifs aux déchetteries (Notre Dame de Bellecombe et Beaufort), de l'Eco-parc de Venthon et du Quai de transfert à Venthon pour les professionnels comme suit :

Tarifs professionnels Déchets	Tarif HT VOLUME	Tarif HT POIDS (1) et (2)
Gravats*	27.90 € / m <sup>3</sup>	19.93 € / tonne
Brique plâtrière	60.75 € / m <sup>3</sup>	42.96 € / tonne
Bois*	13.19 € / m <sup>3</sup>	87.93 €
Encombrants /DIB/ Tout venant	45.02 € / m <sup>3</sup>	150.08 € / tonne
Plâtre*	16.66 € / m <sup>3</sup>	119.00 €
Plastiques rigides*	20.86 € / m <sup>3</sup>	Eco organismes
Végétaux	10.55 € / m <sup>3</sup>	75.37 € / tonne
Huile minérale (huile végétale gratuite)	0.09 € / litre	0.1 € / kg
Déchets Ménagers Spéciaux	2.09 € / litre	2.09 € / kg
Ferraille, carton, textile, pneus (4 maxi par an), déchets d'équipements électriques et électroniques, lampes néons, batteries, radiographies, mobilier	Gratuit	
Polystyrène, films plastiques	Gratuit	
Carte supplémentaire	1.89 € HT	
Droit d'accès hors territoire	189 € HT	
<b>Autres tarifs particuliers</b>		
Composteur + bio seaux	15.00 € net à payer	
Bio seaux	5.00 € net à payer	
Lombricomposteur	45 € net à payer	
<b>Autres tarifs à usage collectif (public et privée)</b>		
Composteur + bio seaux	Gratuit	
<b>Tarifs Quai de transfert de Venthon</b>	<b>Tarifs TTC</b>	
Passage sur le pont à bascule	4 € TTC par passage	

(1) Conversion en fonction de la masse volumique de l'ADEME

(2) 1 tonne = 1000 kg

\*La gratuité sera appliquée aux professionnels pour ces déchets suite à la désignation d'un Eco-organisme courant 2024. Une décision du Président viendra fixer la date de démarrage de la gratuité.

Les associations ci-après bénéficient de la gratuité des déchetteries, sur présentation d'un badge : Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, La Croix Rouge, Emmaüs, Les Restaurants du Cœur, LA SASSON (l'oiseau bleu), CAPS (sauf dépôts de déchets verts).

Les collectivités ci-après bénéficient de la gratuité des déchetteries, sur présentation d'un badge : Collectivités de la Communauté d'Agglomération Arlysère, CCAS et CIAS.

Il est rappelé que le dépôt des déchets d'amiante et du bois traité à cœur (autoclave) est strictement interdit.

### Catégories des pénalités des déchetteries ARLYSERE

Catégorie des pénalités (non-respect du règlement) *	Tarif HT
Catégorie 1 : dégradation du site (mauvaise utilisation)	200 € HT
Catégorie 2 : erreur de tri	300 € HT
Catégorie 3 : déchets refusés	500 € HT

*\*Les catégories sont définies dans le règlement de déchetteries. Les pénalités sont cumulables.*

**Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les tarifs relatifs aux déchetteries (Notre Dame de Bellecombe, Beaufort), de l'Eco-parc de Venthon et du Quai de transfert de Venthon pour les professionnels applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 tels que définis ci-dessus.**

Le secrétaire de séance  
Fatiha BRIKOU AMAL

Extrait certifié conforme et exécutoire  
Le Président  
Franck LOMBARD

